



Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement  
Ministère de la santé et des solidarités

**Direction générale de l'action sociale**

Chef de service

Personne chargée du dossier :

Dr. Anne-Marie TAHRAT

Chef de projet du programme « Bien vieillir »

tél. : 01 40 56 75 07 fax : 01 40 56 87 19

**Direction générale de la santé**

Sous-direction des pathologie et de la santé

Bureau des maladies chroniques, de l'enfance

Et du vieillissement

Personne chargée du dossier : Dr. B. LAVALLART

Tél : 01 40 56 41 27

**Caisse nationale de solidarité pour  
l'autonomie**

Département compensation de la perte d'autonomie

Personne chargée du dossier : Dr Pascale GILBERT

Tel:01.53.91.28.08

Le ministre de la santé et des solidarités  
Le ministre délégué à la sécurité sociale, aux  
personnes âgées, aux personnes handicapées et  
à la famille

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région,  
Directions régionales des affaires sanitaires et sociales  
(pour exécution)

Mesdames et Messieurs les préfets de département  
Directions départementales des affaires sanitaires et sociales  
(pour exécution)

**CIRCULAIRE N°DGAS/DGS/CNSA/2005/424** du 19 septembre 2005 relative à l'appel à projets national  
et régional 2005 dans le cadre du programme national Bien vieillir.

Date d'application : Immédiate

NOR : SANA0530381C

Classement thématique : Santé publique

**Résumé :**

**Mots-clés :** Bien vieillir - Prévention – Personnes Agées - Actions innovantes - Evaluation

**Textes de référence :**

- L'article 32 de la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique
- La loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées prévoyant le financement des dépenses d'animation et de prévention
- L'arrêté ministériel du 29 juillet 2005 créant un comité de pilotage pour la mise en œuvre du plan Bien vieillir.

**Textes abrogés ou modifiés :** NEANT

**Annexes :** L'appel à projets conjoint 2005 DGAS – DGS – CNSA

Le programme national «Bien vieillir» vise à promouvoir des actions incitant les seniors à adopter des attitudes positives pour un vieillissement en bonne santé. Il contribue ainsi à l'amélioration de la qualité de la vie en prévenant l'apparition ou l'aggravation des incapacités fonctionnelles et le risque de désocialisation. Ce programme a été initié en 2003 par une phase expérimentale sur 17 sites pilotes par des actions centrées sur l'alimentation et de l'activité physique des seniors.

En 2005, il a été décidé de le développer. Un comité de pilotage présidé par le Docteur Jean-Pierre AQUINO, gériatre, secrétaire général de la Société Française de Gériatrie et Gérontologie a été créé par arrêté du 29 juillet 2005. Ce comité est chargé de la validation des orientations générales du programme et de sa mise en œuvre (liste des membres en annexe).

Une mission a été créée à la DGAS en lien avec la DGS, pour accompagner ses travaux.

Ce programme comprend deux volets :

- D'une part, la promotion de la santé et du bien-être des seniors et la prévention des pathologies liées au vieillissement en lien notamment avec le PNNS (programme national nutrition santé) piloté depuis 2001 par la Direction générale de la santé en matière d'alimentation et d'activités sportives.  
La Direction générale de l'action sociale est désormais membre du comité de pilotage du PNNS.
- D'autre part, l'amélioration de la qualité de la vie.  
Il s'agit ici de conforter et développer le rôle social des seniors dans les domaines culturel, professionnel et touristique ; toutes activités étant porteuses de lien social et de solidarité entre les générations.

Pour 2005, la DGAS, la DGS et la CNSA se sont associées pour réaliser un appel à projets visant à promouvoir des actions innovantes s'inscrivant dans les objectifs du programme « Bien vieillir », qui comporte un volet national doté de 0,5 million d'euros et un volet régional doté d'un crédit global de 2,5 millions d'euros, réparti entre les régions en fonction du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus dans chacune d'entre elles.

La mission des DRASS est de relayer et diffuser cet appel à projets, de sélectionner avec l'aide éventuelle d'un comité technique, les projets à caractère régional conformes au cahier des charges joint en annexe qui semblent les plus pertinents pour répondre aux objectifs du plan bien-vieillir.

Les annexes ci-joint définissent les critères de choix des projets, leurs modalités d'instruction et de financement et les procédures et le calendrier de dépôt des dossiers.

Nous attirons votre attention sur les délais contraints de cet appel à projets.

Le Directeur Général de l'Action Sociale

*Signé*

Jean-Jacques TREGOAT

Le Directeur Général de la Santé

*Signé*

Pr Didier HOUSSIN

Le Directeur de la Caisse Nationale  
de solidarité et d'autonomie

*Signé*

Denis PIVETEAU

## ANNEXE I

<b>APPEL A PROJETS CONJOINT 2005 DGAS - DGS - CNSA</b>
--

### Programme National « Bien vieillir »

#### OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJET 2005 :

***L'appel à projets a pour but d'identifier et soutenir des actions innovantes visant à promouvoir des comportements favorables à un vieillissement réussi chez les seniors notamment en :***

- améliorant l'efficacité des stratégies de prévention des pathologies liées au vieillissement (en particulier dans les domaines de l'hypertension artérielle, du diabète, des soins buccodentaires, de la prévention des troubles sensoriels, cognitifs, de la marche et de l'équilibre), de manière à réduire ou retarder l'apparition des pathologies génératrices de dépendance et à optimiser les prescriptions médicamenteuses.
- favorisant une nutrition équilibrée et l'activité physique et sportive, dans le sens des objectifs du programme national nutrition- santé (PNNS),
- luttant contre l'isolement social, notamment en développant les liens intergénérationnels,
- favorisant le maintien et le développement de la participation à la vie sociale, économique, culturelle et sportive,
- améliorant l'environnement des seniors, notamment en facilitant le maintien dans le logement, l'accès aux services et la vie dans la cité.

#### CRITERES DE CHOIX :

***Les projets retenus doivent répondre à un certain nombre de critères :***

- s'adresser aux personnes âgées de 55 ans et plus,
- privilégier des actions couvrant plusieurs champs (sanitaire, culturel, social..) et faisant intervenir des acteurs ayant des compétences variées,
- bénéficier du soutien des instances locales,
- bénéficier de co-financements,
- prévoir des indicateurs de résultats simples et mesurables.

#### ***A noter que :***

- la durée de l'action (évaluation comprise) ne pourra dépasser 2 ans.
- la reproductibilité du projet sera un élément à prendre en compte.
- les interventions menées avec des populations défavorisées ou auprès d'elles seront privilégiées (eu égard aux disparités constatées en terme de morbidité et mortalité selon les catégories socioprofessionnelles), de même que celles mises en œuvre avec une collectivité territoriale ou un partenariat de nature à permettre une prolongation du projet au-delà de la période couverte par le financement de cet appel à projets.

**Cet appel à projets ne concerne pas :**

- les actions d'animation se déroulant au sein des seuls EHPAD,
- les projets axés sur la prise en charge des personnes âgées dépendantes ou souffrant de poly pathologies, qui relèvent d'autres plans gériatriques,
- les projets correspondant au pré-test d'une intervention,
- l'organisation d'événements ponctuels (colloques, salons...)
- les actions de formation isolées, non incluses dans un programme global,
- les projets s'adressant à un public très restreint.

**ORGANISMES ET EQUIPES CONCERNES :**

Les promoteurs des projets peuvent être des organismes publics ou privés (structure d'éducation ou d'éducation pour la santé, collectivité locale, comité d'entreprise, association de quartier, d'usagers, de professionnels, université, structure hospitalière ou de santé,...).

Au sein de l'équipe ou des équipes porteuses du projet doivent apparaître les compétences nécessaires à sa réalisation : gestion, intervenants « de terrain » (professionnels et/ou bénévoles), évaluateur (ou la possibilité de recourir à des compétences extérieures).

**DEPOT DES DOSSIERS et PROCEDURE DE SELECTION :**

**I - APPEL A PROJETS NATIONAL :**

L'appel à projets national concernera la réalisation d'études et recherches ou la mise en œuvre d'actions d'ampleur nationale.

Cinq exemplaires ainsi qu'une version informatique du projet seront adressés à la DGAS (à l'attention du chef de projet du programme « Bien vieillir »), avant le **15 octobre 2005** (le cachet de la poste faisant foi).

Après avis du comité technique du comité de pilotage « Bien vieillir », les dossiers retenus feront l'objet d'un agrément du DGAS et bénéficieront d'un financement par la CNSA, sous la forme d'une subvention.

**II - APPEL A PROJETS REGIONAL :**

**L'appel à projets régional concernera les actions locales ou régionales répondant aux objectifs retenus précédemment.**

Un droit de tirage est alloué à chaque DRASS sur les crédits de la CNSA. (cf répartition en annexe 2) Le directeur de la DRASS répartit les crédits entre les projets sélectionnés.

Cinq exemplaires papier ainsi qu'une version informatique du projet seront adressés avant le **20 octobre 2005** à la DRASS qui assurera l'instruction et la sélection des dossiers en associant les DRASS et les partenaires concernés.

La DRASS transmettra au plus tard le 15 décembre de chaque année à la DGAS la liste des projets retenus, le montant des financements alloués, les thèmes et synthèses des actions retenues et les évaluations des actions terminées. Ces synthèses et les rapports d'évaluation des actions seront analysés par l'INPES.

Cette analyse présentée au comité de pilotage « Bien vieillir » permettra d'élaborer des recommandations pour la réalisation d'actions favorisant le « Bien vieillir » et la diffusion d'actions exemplaires pouvant être reproduites.

## FINANCEMENT

Cet appel à projet est doté en 2005 d'un budget total de **3 millions Euros** réparti :

- Pour le niveau national : 0,5 million d'euros
- Pour le niveau régional : 2,5 millions d'euros

### **ATTENTION**

**La subvention obtenue dans le cadre de cet appel à projets ne pourra contribuer qu'à un maximum de 70% du budget total du projet. L'origine des 30 % (ou plus) restant sous forme de financement complémentaire devra être précisée dans le dossier.**

**Le coût salarial des personnels permanents salariés des organismes publics impliqués dans le projet n'est pas pris en compte dans ces 30%.**

**L'appel à projet ne peut pas prendre en charge des coûts d'investissement (ordinateur, magnétoscope.....)**

**Dossier du projet**  
**dans le cadre de l' APPEL A PROJETS 2005**  
**du Programme National « Bien vieillir »**

**Tableau synthétique**  
**Organisme demandeur - personne responsable – coordonnées - financement**

Titre du projet		
Territoire retenu		
Durée		
Public visé		
Thème **	Exemples de thèmes donnés à titre indicatif :	Prévention – lutte contre l'isolement – participation à la vie sociale, culturelle – amélioration de l'environnement des seniors – autre thème -
Région		
Organisme		
Responsable (cv à joindre)	Civilité	
	Prénom	
	Fonction	
Coordonnées (pour correspondance et contact concernant le projet)	Adresse (rue)	
	BP	
	Code postal	
	Ville	
	Tél	
	Fax	
	Mail	
Financement prévisionnel du projet (cf tableau)	Budget total du projet	
	Montant de la subvention demandée	

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

*Organisme demandeur*

**NOM** :

**STATUT JURIDIQUE** : (association, établissement scolaire, GIP...)

**ADRESSE** :

**DATE DE CREATION** (pour les associations) :

**NOM ET TITRE DU RESPONSABLE** : (président/directeur)

**SIGNATURE DU RESPONSABLE** :

*Autre(s) organisme(s) associé(s) au projet :*

	<b><u>ORGANISME 1</u></b>	<b><u>ORGANISME 2</u></b>	<b><u>ORGANISME 3<sup>2</sup></u></b>
<b><u>NOM</u></b>			
<b><u>STATUT</u></b>			
<b><u>ADRESSE DE L'ORGANISME</u></b>			
<b><u>TEL/FAX</u></b>			
<b><u>E-Mail</u></b>			
<b><u>NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE ADMINISTRATIF</u></b>			
<b><u>ACTIVITE PROFESSIONNELLE DU RESPONSABLE DU PROJET</u></b>			
<b><u>NOM DU RESPONSABLE TECHNIQUE</u></b>			

Joindre la liste complète, par organisme, des personnes impliquées dans le travail ainsi que leur fonction (et éventuellement leur CV)

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET**

**TITRE DU PROJET :**

**ORGANISME DEMANDEUR :**

**NOM DU RESPONSABLE DU PROJET GLOBAL :**

Résumé (20 lignes) Préciser les objectifs opérationnels, le public visé, les méthodes d'intervention et d'évaluation. **Ce résumé sera mis en ligne sur le site internet du ministère de la Santé et des solidarités si le projet est retenu.**

**Durée totale du projet (maximum 2 ans) :**

**BUDGET ET FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET**

Budget prévisionnel de l'action	Montant (Euros)
SERVICES (affranchissement, téléphone, transports, missions, locations, publication ...)	
CHARGES DE PERSONNEL	
AUTRES DEPENSES	
<b>budget total du projet</b>	

Détail des financements prévisionnels du projet		Montant demandé (Euros)
a	Fonds propres de l'organisme demandeur	
b	Autres organismes sollicités (b <sub>1+2+3+4+...</sub> )	
b <sub>1</sub>	Organisme 1 (en clair)	
b <sub>2</sub>	Organisme 2 (en clair)	
b <sub>3</sub>	Organisme 3 (en clair)	
b <sub>4</sub>	Organisme 4 (en clair)	
g	Total financement complémentaires prévisionnels (a+b)	
h	Montant de la subvention demandée dans le cadre de cet appel à projet	
	Total des financements prévisionnels du projet (g+h)	

## EXPOSE DU PROJET

**En cinq pages maximum.** La proposition de plan ci-dessous est donnée à titre indicatif et peut être éventuellement modifiée si non adaptée au projet.

1. **OBJECTIFS OPERATIONNELS**

2. **METHODOLOGIES D'INTERVENTION**

- 2.1 Étapes de l'intervention, calendrier prévisionnel.
- 2.2 Compétences mobilisées.
- 2.3 Outils utilisés.
- 2.4 Territoire d'action.

3. **ELEMENTS GARANTISSANT LA FAISABILITE DU PROJET** (Promoteur, expérience antérieure, engagement de partenaires, soutiens locaux...)

4. **METHODOLOGIE D'EVALUATION DE L'INTERVENTION**

- 4.1 Qui en est le garant/responsable ?
- 4.2 Indicateurs retenus pour l'évaluation du processus et des résultats.

5. **COMMENTAIRES COMPLEMENTAIRES**

6. **PUBLICATIONS EVENTUELLES** des 3 dernières années de l'organisme responsable de l'action ou de l'évaluation, sur un thème proche.

## ANNEXE 2

<b>région</b>	<b>Montant enveloppe 2005</b>
ALSACE	80000
AQUITAINE	140000
AUVERGNE	80000
BASSE NORMANDIE	70000
BOURGOGNE	80000
BRETAGNE	130000
CENTRE	100000
CHAMPAGNE-ARDENNES	60000
CORSE	15000
FRANCHE-COMTE	60000
GUADELOUPE	15000
GUYANE	10000
HAUTE NORMANDIE	70000
ILE DE France	350000
LANGUEDOC ROUSSILLON	100000
LIMOUSIN	60000
LORRAINE	100000
MARTINIQUE	15000
MIDI-PYRENEES	100000
NORD -PAS DE CALAIS	150000
PAYS DE LA LOIRE	100000
PICARDIE	100000
POITOU-CHARENTES	100000
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	200000
REUNION	15000
RHONES-ALPES	200000
<i>total</i>	2500000